



École des Amis-du-Monde  
8205 chemin Mackle  
Côte Saint-Luc, H4W 1B1  
Tel : 514-369-6951



## Conseil d'établissement de l'école des Amis-du-Monde

### Procès-Verbal

À la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école des Amis-du-Monde tenue le mercredi le 24 mars 2021, à 18h30, via Zoom.

#### **Sont présents les membres suivants :**

Vanessa Blandford, Tana Chaparro (substitut pour Virginie Boelen), Mylène Dandavino, Geneviève Dussault (SDG), Émilie Guestier, Colette Martin, Martine Riendeau, Diana Rueda, Palaniswany Subrayapillai et Marianne Thériault.

**Est absente :** Virginie Boelen et Pascale Lidji.

#### **Sont également présentes les personnes suivantes :**

Lina Fortin, directrice de l'école et Anie Desnoyers, directrice-adjointe

Gabriela Frankel (parent substitut)

#### **1. Présence et quorum (4 parents)**

#### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Des membres suggèrent d'ajouter les points suivants à l'agenda : Conseil des élèves, Frais chargés aux parents (service de garde) et un point Varia : clarification sur la règle du non-arrêt devant l'école.

L'adoption de l'ordre du jour modifié est proposée par Mylène Dandavino et appuyée par Vanessa Blandford. Adopté à l'unanimité.

#### **3. Adoption du procès-verbal du 17 février 2021**

L'adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 2021 est proposée par Palaniswany Subrayapillai et appuyée par Tana Chaparro. Adopté à l'unanimité.

#### **4. Suivis du PV du 17 février 2021**

Les points de suivi seront faits durant la séance.





## 5. Mot de la présidente

La présidence souhaite la bienvenue aux membres.

## 6. Travaux du conseil d'établissement

- Traiteur – Après discussion avec M<sup>me</sup> Fortin, le Traiteur Felix va changer les menus pour les mois de mai/ juin. Ils vont envoyer le menu à M<sup>me</sup> Fortin pour obtenir ses commentaires et ils enverront aussi des échantillons. Ils ont été informés que l'école ne renouvellera le contrat de service avec eux pour l'année prochaine.
- Critères de sélection direction d'établissement (Résolution CÉ-163)– Le CÉ est consulté à chaque année sur les critères de sélection pour la nomination de la direction d'école. Martine Riendeau présente une proposition de critères. M<sup>me</sup> Fortin indique que le poste de directeur sera affiché au mois de mai prochain puisqu'elle prend sa retraite.

Les critères de sélection de la direction d'école sont proposés par Vanessa Blandford et appuyés par Geneviève Dussault. Adoptées à l'unanimité.

- Budget C.É. 20-21– Les membres doivent faire approuver le budget de fonctionnement du CÉ, qui est de 375\$. M<sup>me</sup> Fortin propose d'utiliser la somme allouée à l'achat de matériels pour le projet Rassembleur.

### Résolution CÉ-164

ATTENDU Que lors de la séance du conseil d'établissement du 24 mars 2021 une discussion est intervenue auprès des membres du conseil;

ATTENDU les besoins des enseignants de l'école pour faire des activités en lien avec le projet Rassembleur;

Il est proposé par la direction de l'école d'allouer le budget du CÉ au montant de 375\$ pour l'achat de matériel pour le projet Rassembleur.

La résolution est proposée par Palaniswany Subrayapillai et appuyée par Émilie Guestie, avec abstention de M<sup>me</sup> Riendeau. Adoptée à l'unanimité.







- Choix de la date de l'assemblée générale 21-22– Les membres choisissent de tenir la prochaine assemblée générale de parents le jeudi 16 septembre 2021. Deux postes parents seront en élection. L'organisation d'une réunion hybride (virtuelle et en personne) est proposée et nous recevrons confirmation si cette option est possible

## 7. Quotidien de l'école

- Activités de l'école du mois de février et mars
  - Emilie, Marianne et Palani partagent des exemples de projets que les enseignants ont réalisés. Il est suggéré de partager les activités et projets faits par les classes lors de chaque rencontre du CÉ.
- Grille-matières 2021-2022 (Résolution CÉ-161) – Le personnel enseignant a été consulté concernant les matières et heures allouées pour chaque matière à la grille-matière 2021-2022. M<sup>me</sup> Fortin rappelle qu'il y a des critères à respecter et qu'il faut tenir en compte aussi des matières par spécialistes (ex. anglais, art dramatique). Il faut aussi tenir compte du projet éducatif.

L'adoption de la grille-matières 2021-2022 est proposée par Tana Chaparro et appuyée par Colette Martin. Adoptée à l'unanimité.

M<sup>me</sup> Fortin va partager avec le CÉ les thèmes couverts concernant l'éducation sexuelle pour chacun des niveaux.

- Calendrier Scolaire 2021-2022 (Résolution CÉ-162) – La direction a consulté le personnel concernant de calendrier scolaire 2021-2022– il y a un membre qui représente chaque niveau. M<sup>me</sup> Fortin explique qu'il y a des journées pédagogiques institutionnels (établis par le CSSMB) et des journées pédagogiques devant être fixées par l'école. Elles sont choisies en tenant compte des dates butoirs entourant les trois étapes majeures pour les bulletins/ évaluations. Certaines journées pédagogiques sont donc fixées en lien avec les rencontres parents, pour offrir de la formation aux enseignants ou pour travailler avec le service de garde.

L'adoption du calendrier scolaire 2021-2022 est proposée par Mylène Dandavino et appuyée par Geneviève Dussault. Adoptée à l'unanimité.





- Des nouvelles des professionnelles de l'école – En absence de Pascal le point est reporté à la prochaine séance.
- Point info COVID-19 – M<sup>me</sup> Fortin nous fait le point sur la pandémie de COVID-19. Elle explique que la gestion des cas de variants est différente (plus sévère afin de contrôler la propagation). Le fait que les parents de l'école puissent se faire vacciner aidera avec le contrôle du variant dans le secteur.
- État de la situation inscriptions 21-22 – M<sup>me</sup> Fortin enverra aux membres les détails. Il y a 100 élèves de moins que l'année précédente probablement dû au fait qu'il y a moins de familles immigrantes cette année et que plusieurs parents ont quitté la région de Montréal (déménagements);
- Suivi état de la situation du budget 20-21 – Le déficit du service de garde est actuellement de 70,000\$. On est dans la moyenne des écoles. La participation aux activités pédagogique a beaucoup baissé dû à la COVID. Les groupes sont plus restreints lors des journées pédagogiques, il y a une augmentation des surveillants pour la récréation, etc. Il faudrait voir ce qui va être remboursé par le ministère.
- Conseil des élèves – M<sup>me</sup> Fortin a rencontré les élèves du conseil la semaine passée. Ils devaient consulter les autres élèves de leurs classes pour s'enquérir sur l'utilisation de l'agenda, des propositions d'achats de jeux pour la cour de l'école et des améliorations. La prochaine consultation va être au niveau des repas. Chaque membre du Conseil doit créer/proposer une phrase « hop la vie ». Ils vont refaire la promotion de la ruche. Des rencontres virtuelles sont aussi planifiées avec le député Birnbaum et avec le maire de Côte St-Luc.

## 8. Service de garde

- Frais chargés aux parents : Les autres SDG consultés chargent 3.00\$ pour le midi – École des-Amis-du-Monde charge 2.95\$. Après discussions, les membres décident de ne pas augmenter les frais chargés aux parents pour le SDG.
- Au quotidien du service de garde: Thème de l'eau cette semaine; les dernières journées pédagogiques avaient un thème culinaire. La distribution des relevés







École des Amis-du-Monde  
8205 chemin Mackle  
Côte Saint-Luc, H4W 1B1  
Tel : 514-369-6951



[Tapez ici]

fiscaux s'est bien déroulé. Les inscriptions pour l'année prochaine sont faites via Mosaïque avec quelques petites exceptions en papier.

- Journées pédagogiques du 22 avril – thème Célébrer le printemps; classe de zumba à l'extérieur.
- Collations – Les enfants recevront des collations tous les jours. Avant, les enfants recevaient 2 collations par semaine.

#### 10. Mot de la déléguée au Comité des parents

- Frais chargés aux parents – La nouvelle politique sur les frais chargés aux parents sera proposé par le Comité de parents le 25 mars, à la prochaine séance. Les directions d'écoles seront consultées à cet égard et la politique sera soumise pour approbation au conseil d'administration du CSSMB. La politique décrit en détail ce qui peut être chargé et ce qui ne peut pas être facturé aux parents, établit le principe de la transparence et permet les suggestions de marques (sans toutefois les rendre obligatoire).

#### 12. Varia

- Clarification sur la règle de non-arrêt devant l'école : un parent indique avoir été avisé qu'elle ne pouvait pas arrêter devant l'école avant 8h30. M<sup>me</sup> Desnoyers précise que l'arrêt n'est pas permis à partir de 8h30. Elle va en informer l'agent de la ville.

#### 13. Levée de l'assemblée à 21h21

---

*Diana Turton*  
directrice

*Martine Riendeau*  
présidente

